Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le
ID : 029-212901482-20251201-09_12_2025-DE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 1er DÉCEMBRE 2025

Le lundi premier décembre deux mil vingt-cinq, le Conseil Municipal de la commune de MESPAUL, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Bernard FLOCH, en session ordinaire.

Date de la convocation : 25/11/2025

Membres : En exercice : 12 Présents : 10 Votants : 11* Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0	***Présents*** : 10 Bernard FLOCH, Joël AUTRET, Sophie CABARET, Jean-Pierre GILET, Michel GRALL, Frédéric KERGOAT, Emmanuelle LAURENT, Thierry MOAL, François ROSEC, Michèle QUEAU, ***Excusés ayant donné procuration*** : 1 Romuald GUENGANT à Bernard FLOCH ***Excusés*** : 1 En raison des conflits d'intérêts, Sylvia COURTÈS est sortie de la salle et n'a pas pris part à la question. ***Secrétaire de Séance*** : Frédéric KERGOAT

Délibération N° : 09-12-2025

Désignation des agents recenseurs et du coordonnateur communal en charge de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement de la population 2026

Le conseil municipal,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, notamment son article V, articles 156 à 158,
Vu le décret n°2003-485 du 5 juin relatif au recensement de la population,
Vu le décret n°2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population,
Considérant la nécessité de désigner un coordonnateur et de créer des emplois d'agents recenseurs afin de réaliser les opérations du recensement de la population,

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE la création de deux postes d'agents recenseurs afin d'assurer les opérations du recensement de la population sur la commune :

- Haude Le Léannec et Bertrand COURTÈS seront nommés agent recenseur et seront rémunérés à raison de :
  - 1,50€ (brut) par bulletin individuel rempli,
  - 1,00€ (brut) par feuille de logement remplie,

Les agents recenseurs recevront 150€ (brut) pour les frais de transport pendant la campagne de recensement et 30€ (brut) pour chaque séance de formation et tournée de repérage.

DÉSIGNE comme coordonnateur d'enquête chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement Mélanie BODERIOU, secrétaire générale à la mairie de Mespaul.

Elle bénéficiera d'une augmentation de son régime indemnitaire de 450 € (brut) et recevra 40€ (brut) pour chaque séance de formation et tournée de repérage.

Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le
ID : 029-212901482-20251201-09_12_2025-DE

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents se rapportant à cette affaire.

CHARGE Monsieur le Maire de notifier cette décision à l'autorité qualifiée.

Ainsi fait et délibéré, le 01/12/2025
Pour extrait conforme au Registre des Délibérations du Conseil Municipal de Mespaul.

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME
LE MAIRE, Bernard FLOCH

